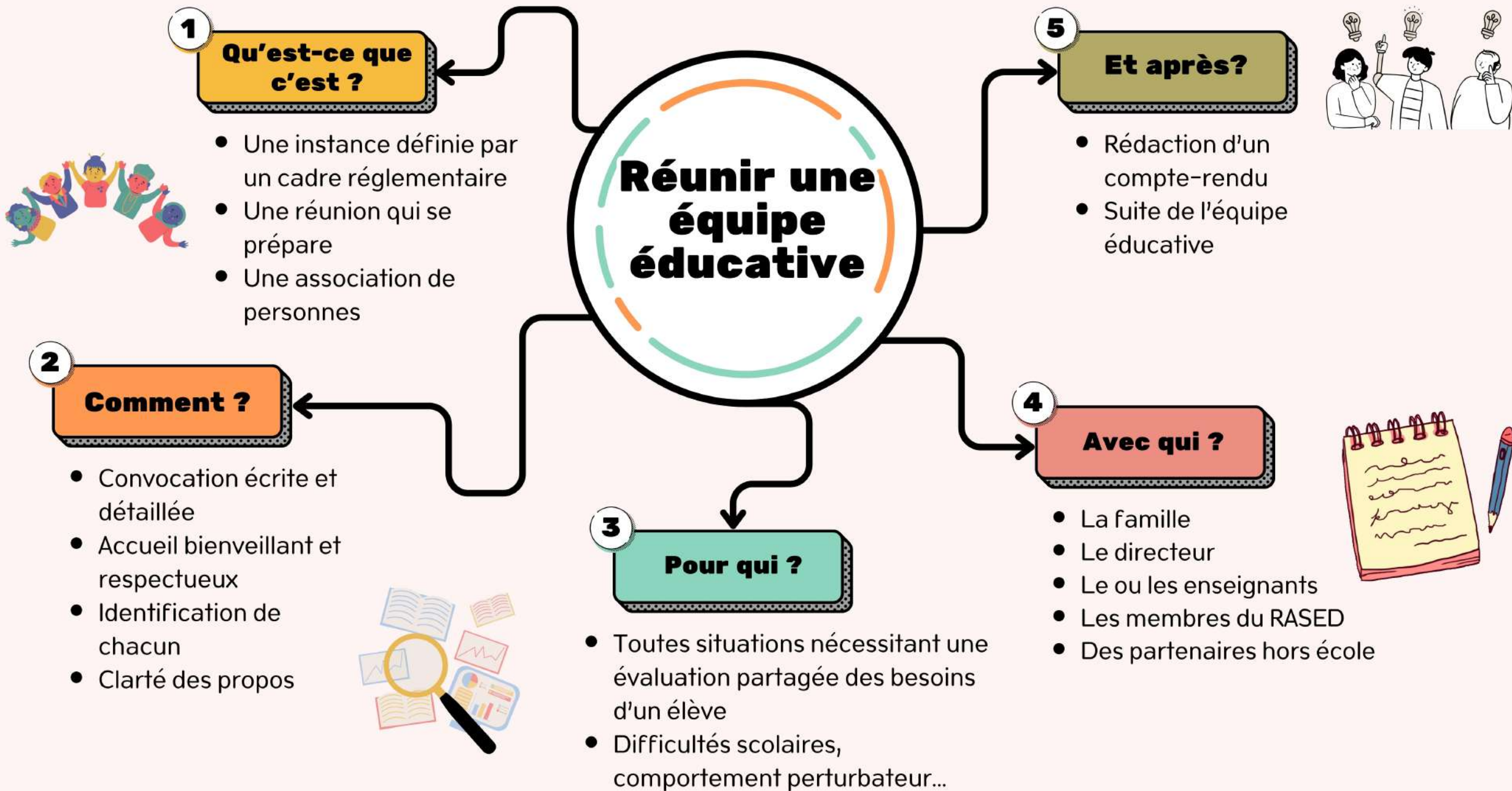




1

Qu'est-ce que c'est ?



- Une instance définie par un cadre réglementaire
- Une réunion qui se prépare
- Une association de personnes

- Cadre réglementaire

Code de l'éducation Article D321-16

Composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève.

Réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige **qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.**

Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer

- Préparation

Définir un objectif en amont de cette réunion : quel est son but ?

Une équipe éducative doit comprendre les difficultés de l'élève mais doit aussi mettre en avant ses points forts et les dispositifs mis en œuvre dans l'école pour lui venir en aide.

Prévoir ensuite des **objectifs principaux et les moyens que l'on se donne pour leur mise en œuvre.** Il s'agit de l'étape la plus importante de la réunion.

- Association de personnes

L'équipe éducative n'est pas un tribunal et elle ne doit surtout pas être vécue comme cela par les parents.

2

Comment ?

- Convocation écrite et détaillée
- Accueil bienveillant et respectueux
- Identification de chacun
- Clarté des propos



- Convocation

Par écrit, dans un délai raisonnable et après s'être assuré que la famille est disponible sur ce créneau
Modèle possible sur Onde mais penser à y ajouter :
l'objectif et la liste des personnes également convoquées

Préciser si la présence de l'enfant est requise ou non
(attention : si elle est, dans quel but?)

- Accueil bienveillant et respectueux

Attention à la disposition dans la salle, privilégier une installation en demi-cercle ou en rond.

Éviter de laisser la famille seule d'un côté

- Identification de chacun

Prendre le temps de faire un tour de table et surtout d'expliquer le rôle de chacun

Si le directeur rédige le compte rendu en même temps, l'expliquer aux parents afin qu'ils ne se demandent pas toute la réunion ce que l'on fait sur notre ordi.

- Clarté des propos

Attention au jargon, aux sigles

Prendre le temps d'expliquer, de détailler les choses, surtout dans les différents plans (PPRE, PAP etc...), les bilans psychométriques etc...

3

Pour qui ?

- Toutes situations nécessitant une évaluation partagée des besoins d'un élève
- Difficultés scolaires, comportement perturbateur...

4

Avec qui ?

- La famille
- Le directeur
- Le ou les enseignants
- Les membres du RASED
- Des partenaires hors école



- Pour qui ?

Attention : bien distinguer l'EE des réunions de concertation en conseil des maîtres ou de cycle

- Avec qui ?

Expliquer aux parents qu'ils ont également le droit d'inviter des professionnels qui interviennent auprès de leur enfant si ils le souhaitent

Des partenaires hors école :

Les personnels médicaux ou paramédicaux privés (orthophoniste...)

Toute personne pouvant apporter une aide aux difficultés de l'élève (médecins , assistantes sociales, IME, SESSAD....)

5

Et après?



- Rédaction d'un compte-rendu
- Suite de l'équipe éducative

- La question de la signature

Se questionner sur quel est son rôle

Si la signature est là pour attester de la présence, faire passer la liste d'émargement au début de la rencontre

Si la signature a pour objectif d'attester que tout le monde est d'accord sur ce qui a été dit, le compte rendu doit pouvoir être lu par chacun avant d'être signé

- Le compte-rendu

C'est une synthèse des échanges, il doit respecter la parole de chacun, laisser une place à chacun.

Ne pas négliger de donner la parole à la famille

C'est également un relevé des conclusions qui peut avoir valeur de contrat sur les objectifs que l'on se donne et les mises en œuvre qui y sont liées.

Un formulaire type est disponible sur le site de la circo. Une copie du compte-rendu doit être remis à chaque participant. La famille est libre de le communiquer à qui elle souhaite.

C'est un écrit professionnel qui doit donc respecter le cadre et dont la confidentialité est garantie.

- Suite de l'équipe éducative

L'objectif d'une équipe éducative est de créer un projet pour l'élève, projet qui lui soit adapté.

Elle peut donner lieu à une nouvelle rencontre dans cette année scolaire ou plus tard.

Lors de ces prochaines rencontres, les objectifs et les mises en œuvre précédentes devront être rappelés et si besoin, évalués.